

Lieu de dépôt d'une demande de titre de séjour

Rappel contextuel

Depuis le déploiement progressif de l'ANEF en 2020, **le lieu de dépôt d'une demande de titre de séjour varie selon le fondement du titre de séjour sollicité.**



- Un nombre important de fondements a déjà été intégré à l'ANEF : les personnes concernées doivent déposer leur demande de titre de séjour en ligne. La demande est alors 100% dématérialisée ; le passage en préfecture concernera le retrait du titre de séjour pour celles et ceux ayant obtenu une décision favorable à leur demande.



- Pour les statuts qui n'ont pas encore été intégrés* à l'ANEF : la demande de titre doit être déposée physiquement au guichet de la Préfecture. Chaque Préfecture décide des modalités de prise de rendez-vous auprès de ses services : envoi de la demande par voie postale ; mise en ligne d'un calendrier de prise de RDV ; utilisation d'un téléservice dénommé *démarche numérique*...

**le calendrier initial de l'administration prévoyait un déploiement total de l'ANEF au dernier trimestre 2022. A ce jour, nombre de titre n'ont pas encore été intégrés sur la plateforme. Qui explique que les modalités de dépôt diffèrent selon le motif de son installation sur le territoire...*

Lieu de dépôt selon le fondement du titre sollicité



Sur l'ANEF

- Bénéficiaire de la protection internationale (BPI) et membres de famille de BPI ;
- Famille de français : conjoint de français, parent d'enfant français, enfant étranger de français, ascendant à charge de français arrivé avec un visa de long séjour ;
- Étranger entré par regroupement familial ;
- Citoyen de l'Union Européenne et membres de famille ;
- Étranger malade ;
- Étranger bénéficiant d'une ordonnance de protection ;
- Jeune majeur pris en charge par l'ASE avant ses 16 ans ;
- Étranger né en France ;
- Étranger victime de traite des êtres humains ;
- Étudiant ;
- Talent et membres de famille (anciennement : "passeport-talent") ;
- Travailleur saisonnier
- Visiteur ;
- Renouvellement d'une carte de résident

Hors ANEF



- Étranger entré en France avant ses 13 ans (10 ans pour les tunisiens et algériens) ;
- Salarié ;
- Travailleur temporaire ;
- Parent d'enfant malade (autorisation provisoire de séjour) ;
- Carte "vie privée et familiale" délivrée sur le fondement de l'article L.423-23 du CESEDA ("attaches fortes" dont pacs avec un·e français·e) ;
- Demandes d'admission exceptionnelle au séjour (+ renouvellement des cartes "vie privée et familiale" obtenues sur ce fondement)

Comment obtenir RDV auprès de la Préfecture du Rhône pour "les demandes hors ANEF" ?

Pour les titres qui n'ont pas encore été intégrés à l'ANEF : la demande de rendez-vous auprès de la Préfecture du Rhône s'effectue **via un autre téléservice appelé démarche numérique.**

- ▶ Créer un compte sur démarche numérique
- ▶ Remplir le formulaire et **joindre toutes les pièces justificatives**
- ▶ La Préfecture prend contact pour informer des suites
- ▶ Elle convoque à un RDV pour achever la démarche.



The screenshot shows the website interface for 'démarche numerique'. At the top, it features the French Republic logo and the text 'démarche.numerique.gouv.fr'. Below this, a blue banner states 'demarches-simplifiees.fr s'appelle maintenant [démarche.numerique.gouv.fr](https://demanche.numerique.gouv.fr)'. The main content area displays the 'PRÉFET DU RHÔNE' logo, which is circled in red. A section titled 'Quel est l'objet de la démarche ?' contains the following text: '***** Vous devez être domicilié dans le Rhône (69)*****', 'Vous pourrez utiliser cette téléprocédure uniquement si vous résidez effectivement dans le département du Rhône. Les usagers résidant dans les autres départements ou à l'étranger sont invités à solliciter la préfecture ou l'ambassade de leur lieu de résidence.', and '→ Qui est concerné par cette démarche ?'. A final note reads: 'ATTENTION : les usagers dont la demande relève d'une démarche en ligne (ANEF) ne sont pas concernés par ce formulaire.'



Il s'agit plus que d'une simple formalité de prise rendez-vous ; le dossier doit être bien préparé en amont car la Préfecture pré-instruit la demande à partir des éléments transmis !

Se tenir informé.e...

Il est également indiqué de **consulter régulièrement la rubrique ACTUALITÉS de la page “Immigration et intégration”** du site internet de la préfecture : c’est là que la Préfecture relaie ses informations au public (évolutions des modalités de prise de RDV ; nouveaux statuts intégrés à l’ANEF ; ...)

Immigration et intégration dans le Rhône

Pour prendre un rendez-vous ou accéder à une téléprocédure, cliquer [sur ce lien.](#)

Sélectionnez votre thématique

ACTUALITES →	Ukraine : protection temporaire des ressortissants ukrainiens (FR) →	Informations générales - Listes de pièces - Délais moyens →
------------------------	--	---